

Arrêté du 22 janvier 2004

Extrait § E

fixant la liste des produits et services soumis à la taxe pour le développement des industries :

- Mécanique et décolletage
- Matériels et consommables de soudage
- Construction métallique
- Matériels aérauliques et thermiques

Modifié par l'arrêté du 1^{er} juillet 2018

ARRETE

Arrêté du 22 janvier 2004 fixant la liste des produits et services soumis aux taxes affectées aux actions collectives de développement économique et technique de certains secteurs industriels

NOR: BUDR0404043A

Le ministre délégué au budget et à la réforme budgétaire et la ministre déléguée à l'industrie,

Vu l'article 71 de la loi de finances rectificative pour 2003 relatif à la création de taxes affectées aux actions collectives de développement économique et technique de certains secteurs industriels,

Arrêtent :

Article 1

Les produits et services mentionnés au II des A, B, C, D, E et F de l'article 71 de la loi de finances rectificative pour 2003 sont, pour chacune des taxes instituées par cet article, recensés en annexe au présent arrêté.

Article 2

Le directeur du budget, le directeur général des douanes et droits indirects, le directeur général de l'industrie, des technologies de l'information et des postes et le directeur général de l'énergie et des matières premières sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Article Annexe

- Modifié par ARRÊTÉ du 1^{er} juillet 2018 : NOR : ECOI1818350A

E. - TAXE POUR LE DÉVELOPPEMENT DES INDUSTRIES DE LA MÉCANIQUE, DES MATÉRIELS ET CONSOMMABLES DE SOUDAGE, DU DÉCOLLETAGE, DE LA CONSTRUCTION MÉTALLIQUE ET DES MATÉRIELS AÉRAULIQUES ET THERMIQUES

E-I. - Produits, activités et prestations relevant du centre technique des industries mécaniques et du centre technique des industries métalliques et du décolletage :

24.10.75	Éléments de voie ferrée en acier.
24.10.99	Opérations sous-traitées intervenant dans la fabrication de produits sidérurgiques de base et de ferroalliages pour le façonnage de profilés en acier.
24.20.35	Autres tubes et tuyaux rivés, agrafés ou à bords rapprochés, en acier, d'un diamètre extérieur inférieur ou égal à 406,4 mm, pour les tuyaux de poêle, articles de fumisterie et tôlerie de chauffage ; à l'exclusion des gaines de ventilation, de distribution et de dépoussiérage de l'air mentionnées au paragraphe E-V.
24.20.40	Accessoires de tuyauterie, en acier, non moulés et autres matériaux métalliques. A l'exclusion des produits mentionnés au paragraphe E-V.
24.20.99	Opération sous-traitées intervenant dans la fabrication de tubes, tuyaux, profilés creux et accessoires en acier et autres matériaux métalliques y compris les opérations d'étirage et réétirage.
24.31.99	Opérations sous-traitées intervenant dans la fabrication de barres étirées à froid.
24.44.26	Tubes, tuyaux et accessoires de tuyauterie en cuivre, pour les accessoires de tuyauterie en cuivres et alliages.
24.44.99	Opérations sous-traitées intervenant dans la fabrication du cuivre, pour le façonnage des barres et profilés y compris les opérations d'étirage et réétirage.
24.45.24	Tubes, tuyaux et accessoires de tuyauterie en nickel, pour les accessoires de tuyauterie en nickel et alliages.
25.11.22	Pylônes et mâts, en fer ou en acier, pour les pylônes et mâts chaudronnés de hauteur inférieure à 20 mètres, en fer, acier ou aluminium et alliages, y compris leur pose, mentionnée dans la sous-catégorie 43.99.50.
25.11.23	Autres ossatures et éléments de structures, plaques, barres, profilés et similaires, en fer, acier ou aluminium, pour : -les matériels d'échafaudage ou d'étayage métalliques ; -les serres agricoles, les silos et trémies et enceintes de confinement de capacité unitaire inférieure à 500 mètres cubes, y compris leur pose, mentionnée dans la sous-catégorie 43.99.50 ; -les matériels d'échafaudage ou d'étayage métalliques ; -les grilles métalliques et les glissières de sécurité.
25.11.99	Fabrication de structures métalliques et parties de structures pour : -les produits et façons de la chaudronnerie ; -les produits et façons de la tôlerie forte et de la mécano-soudure ; -les produits et façons de la fabrication de tuyauteries industrielles ; -la sous-traitance ; -les opérations de réparation, de montage et d'installation mentionnées respectivement dans les sous-catégories 33.11.13 et 33.20.11. Comprend également les opérations intervenant dans la fabrication de structures et parties de structures en tous matériaux métalliques. A l'exclusion des produits mentionnés aux paragraphes E-IV et E-V.
25.21.12	Chaudières pour le chauffage central, à eau chaude ou à vapeur, pour, dans les chaudières en acier, quelle que soit l'énergie primaire utilisée, les chaudières à fluide caloporteur liquide fonctionnant à une température supérieure à 130° C et de puissance supérieure à 11 630 kW, ainsi que les opérations de réparation et d'installation mentionnées respectivement dans les paragraphes 33.11.12 et 33.20.12, à l'exclusion des produits mentionnés au paragraphe E-V.
25.21.13	Parties de chaudières pour le chauffage central, pour les parties des chaudières désignées ci-dessus.
25.29	Autres réservoirs, citernes et conteneurs métalliques, y compris : -les cuves et citernes métalliques installables sur tous types de matériels ou de véhicules ; -le montage des réservoirs, cuves, citernes et conteneurs métalliques mentionné dans la sous-catégorie 33.20.12 ; -les conteneurs métalliques pour gaz quelle que soit leur contenance. Comprend également : -les réservoirs, citernes et conteneurs en matériaux composites ; -les bonbonnes en plastiques ou composites destinées à contenir des fluides sous pression. A l'exclusion des produits mentionnés au paragraphe E-IV.
25.30	Générateurs de vapeur, à l'exclusion des chaudières pour chauffage central, ainsi que les opérations de réparation, de montage et d'installation mentionnées respectivement dans les sous-catégories 33.11.13 et 33.20.11.

25.40.12	Revolvers, pistolets, armes à feu de chasse et armes similaires.
25.40.13	Bombes, missiles et armements de guerre similaires ; cartouches, autres munitions et projectiles, et leurs parties, pour : -cartouches et munitions pour armes de chasse, tir ou défense ; -munitions pour armes de guerre ; -cartouches d'abattage et de scellement.
25.40.14	Parties et pièces d'armes de guerre ou de chasse, pour les parties et pièces des produits des sous-catégories 25.40.12 et 25.40.13 telles que précisées ci-dessus.
25.50.1	Produits de la forge, de l'emboutissage, de l'estampage et du profilage, réalisés sur plan pour compte de tiers, y compris : -le découpage quel que soit le procédé y compris laser ; -le refendage ; -le découpage fin ; -les produits et façons de tôlerie fine ; -le formage quel que soit le procédé, notamment l'emboutissage, le repoussage, le cintrage, le forgeage ; -le pliage quel que soit le procédé ; -les pièces extrudées ; -les pièces métalliques obtenues par laminage circulaire. A l'exclusion du profilage
25.50.2	Produits et travaux de la métallurgie des poudres, réalisés sur plan et pour compte de tiers, y compris la fabrication additive quelle que soit la technologie mise en œuvre.
25.61	Traitement et revêtement des métaux et autres matériaux pour tous types de pièces, y compris : -le revêtement métallique quel que soit le procédé ; -le rechargement métallique quel que soit le procédé. A l'exclusion du vernissage, du laquage et de la peinture à façon.
25.62	Usinage, y compris : -les façons et les produits de l'usinage par enlèvement de matière quel que soit le procédé ; -les façons et les produits du tournage, y compris fluotournage ; -l'affûtage ainsi que le réaffûtage mentionné dans la sous-catégorie 33.11.19 ; -la réalisation de pièces par assemblage tel que soudage, collage ou autre ; -la reconstruction de moteurs thermiques autres que pour automobiles, avions ou motocycles ; -la reconstruction de machines ou équipements d'usage général ou spécifique ; -la réparation de machines ou équipements d'usage général ou spécifique, mentionnées respectivement dans les sous-catégories 33.12.19 et 33.12.29. Comprend également : -les opérations d'usinage, de décolletage et de reprise de décolletage pour tous types de matériaux ; -la sous-traitance.
25.71	Article de coutellerie. A l'exclusion, dans la sous-catégorie 25.71.14, des articles argentés, dorés ou platinés.
25.72.1	Serrures et ferrures, y compris la quincaillerie métallique d'ameublement et de bâtiment.
25.72.99	Opérations sous-traitées intervenant dans la fabrication de serrures et ferrures. Concerne la catégorie 25.72.1 telle que précisée ci-dessus.
25.73	Outillage, y compris : -les moules et modèles ; -les gabarits ; -la réparation d'outillage à main, d'outillage pour machines et de moules, mentionnée au paragraphe 33.11.19. A l'exclusion : -dans la sous-catégorie 25.73.30, des produits mentionnés au paragraphe E-II ; -des moules et modèles en bois.
25.91	Bidons métalliques et récipients similaires.
25.92.1	Emballages légers métalliques, à l'exclusion : -des boîtes de conserve et pour boisson ainsi que des emballages métalliques entièrement réalisés en aluminium ou en fer-blanc ; -des articles de bouchage et de surbouchage.
25.93	Articles en fils, chaînes et ressorts, en acier et autres matériaux métalliques. A l'exclusion : -des câbles destinés au transport de l'électricité ; -de la sous-catégorie 25.93.13 ; -de la sous-catégorie 25.93.15 mentionnée au paragraphe E-II.
25.94	Vis et boulons quel que soit le matériau y compris les accessoires.
25.99.1	Articles métalliques domestiques y compris les accessoires de cuisine (friteuses, sauteuses, bains-marie, grilloirs, percolateurs). A l'exclusion des articles en aluminium et en fonte.

25.99.2	Autres articles en métaux communs, y compris : -les tuyaux flexibles en métal ou en tout autre matériau à armature métallique autres que ceux mentionnés au paragraphe E-V ; -les chemins de câble ; -les opérations d'installation des coffres-forts mentionnées dans la sous-catégorie 33.20.12. A l'exclusion : -de la sous-catégorie 25.99.24 ; -dans les sous-catégories 25.99.29 et 25.99.26 : -des produits moulés ; -des ouvrages en étain.
25.99.99	Opérations sous-traitées intervenant dans la fabrication d'autres produits métalliques n. c. a. Concerne les catégories 25.99.1 et 25.99.2 telles que précisées ci-dessus
26.20	Ordinateurs et équipements périphériques, pour : -les imprimantes ; -les imprimantes volumiques y compris les imprimantes trois dimensions ; -les tables traçantes ; -le matériel mécanographique ; -les unités périphériques comportant des organes mécaniques, à l'exclusion des unités de mémoire auxiliaire ; -les parties et pièces mécaniques ; -les opérations de réparation, de montage et d'installation mentionnées respectivement dans les sous-catégories 33.13.19 et 33.20.42.
26.51.11	Boussoles et compas de navigation ; autres équipements de navigation.
26.51.12	Télé mètres, Théodolites, tachéomètres ; autres équipements de géodésie, d'hydrographie, d'océanographie, d'hydrologie, de météorologie ou de géophysique.
26.51.3	Balances de précision ; instruments de dessin, calcul et mesure des longueurs. A l'exclusion des poids en fonte et des instruments en bois et en plastique.
26.51.5	Instruments de contrôle d'autres grandeurs physiques ou chimiques, pour les matériels, en association ou non avec l'électricité ou l'électronique : -soit faisant appel aux techniques fluidiques, pneumatiques ou optiques ; -soit servant à mesurer ou à contrôler des grandeurs mécaniques : longueur, surface, volume, masse, force, travail, temps, puissance, vitesse, accélération, débit, niveau, température, quantité de chaleur, pression, viscosité, humidité, concentration en particules dans les gaz et autres fluides. Comprend également les opérations de réparation, de montage et d'installation mentionnées respectivement dans les sous-catégories 33.13.11 et 33.20.41. A l'exclusion des produits mentionnés au paragraphe E-V.
26.51.6	Autres instruments et appareils de mesure, de contrôle et d'essai, y compris : -les instruments de contrôle des états de surface ; -les bancs d'essais, les bancs de tests, et leurs parties ; -les opérations de réparation, de montage et d'installation mentionnées respectivement dans les sous-catégories 33.13.11 et 33.20.41.
26.51.7	Thermostats, manostats et autres instruments et appareils de régulation ou de contrôle automatiques, dans les mêmes conditions que le 26.51.5.
26.51.8	Parties et accessoires des instruments de mesure, d'essais et de navigation. Concerne les instruments et appareils mentionnés dans les sous-catégories 26.51.11 et 26.51.12 et les catégories 26.51.3,26.51.5,26.51.6 et 26.51.7.
26.51.99	Opérations sous-traitées intervenant dans la fabrication d'instruments et appareils de mesure, d'essai et de navigation. Concerne les sous-catégories 26.51.11 et 26.51.12 et les catégories 26.51.3,26.51.5,26.51.6 et 26.51.7 et 26.51.8 telles que précisées ci-dessus.
26.52.28	Registres d'horloge, horodateurs, parcmètres ; minuteriers avec mouvement d'horlogerie, pour : -les appareils de contrôle et compteurs de temps à mouvement singulier d'horlogerie ou à moteur synchrone tels qu'enregistreurs de présence, horodateurs, contrôleurs de rondes, minuteurs, compteurs de secondes ; -les appareils munis d'un moteur synchrone permettant de déclencher un mécanisme à temps donné, tels qu'interrupteurs horaires, horloges de commutation.
26.52.99	Opérations sous-traitées intervenant dans la fabrication d'articles d'horlogerie. Concerne la catégorie 26.52.28 telle que précisée ci-dessus.
26.70.1	Matériel photographique et parties, y compris le matériel de micrographie et les machines automatiques pour s'autophotographier. A l'exclusion : -des appareils cinématographiques de prises de vues et de projection pour professionnels des sous-catégories 26.70.15 et 26.70.16 ; -de la sous-catégorie 26.70.11.

27.12.40	Parties de matériels de distribution et de commande électrique, pour armoires de commande électrique non équipées et leurs parties, consoles ou pupitres non encore équipés électriquement et leurs parties.
27.12.99	Opérations sous-traitées intervenant dans la fabrication de matériel de distribution et de commande électrique. Concerne la sous-catégorie 27.12.40 telle que précisée ci-dessus.
27.51.11	Réfrigérateurs et congélateurs à usage ménager ; à l'exclusion des réfrigérateurs à absorption mentionnés au paragraphe E-V.
27.51.26	Radiateurs électriques, pour les panneaux rayonnants infrarouge à alimentation électrique.
27.51.30	Parties d'appareils électroménagers, pour les parties mécaniques.
27.52	Appareils ménagers non électriques, pour : -les chauffe-eau et chauffe-eau thermodynamiques, à l'exclusion des chauffe-eau solaires non photovoltaïques et des chauffe-eau thermodynamiques repris au paragraphe E-V ; -les réchauds à gaz de pétrole liquéfié, à l'exception de ceux en métal moulé.
27.90.40	Autres matériels électriques n. c. a., y compris les matériels incorporant des aimants permanents pour : -accouplements, embrayages, variateurs de vitesse, paliers électromagnétiques, freins électromagnétiques ainsi que plateaux, mandrins et dispositifs électromagnétiques similaires ; -les machines et matériels de revêtements électrolytiques ainsi que les opérations de réparation, de montage et d'installation mentionnées respectivement dans les sous-catégories 33.14.19 et 33.20.50. Comprend également les équipements de chauffage de fluides à usages industriels.
28.11	Moteurs et turbines, à l'exclusion des moteurs pour avions, automobiles et motocycles. Les opérations de réparation, de montage et d'installation mentionnées respectivement dans les sous-catégories 33.12.11 et 33.20.29. Ainsi que : -les parties et accessoires pour moteur à combustion interne pour véhicules automobiles comme indiqué à la classe 29.32 notamment pistons, segments de piston, carburateurs et autres équipements ; -les parties de moteurs à explosion pour avions notamment pistons, segments de piston, carburateurs comme indiqué à la classe 30.30 ; -les pièces pour moteur de motocycles comme indiqué à la classe 30.91. A l'exclusion : -de la fabrication ou de l'assemblage de moteurs complets pour avions, automobiles et motocycles ; -des moteurs Diesel lents tournant à moins de 600 tours par minute.
28.12	Équipements hydrauliques et pneumatiques, y compris : -les centrales hydrauliques, les systèmes pneumatiques, les transmissions hydrauliques ou pneumatiques et leurs composants ; -les équipements hydrauliques et pneumatiques installables sur tous types de matériels ou de véhicules ; -les opérations de réparation, de montage et d'installation mentionnées respectivement dans les sous-catégories 33.12.12 et 33.20.29. Comprend également les systèmes, les installations ou les ensembles d'équipements pouvant servir aux mêmes usages.
28.13	Autres pompes et compresseurs, y compris : -les équipements installables sur tous types de matériels et de véhicules ; -les opérations de réparation, de montage et d'installation mentionnées respectivement dans les sous-catégories 33.12.12 et 33.20.29.
28.14	Autres articles de robinetterie, ainsi que les opérations de réparation, de montage et d'installation mentionnées respectivement dans les sous-catégories 33.12.12 et 33.20.29. A l'exclusion, dans la sous-catégorie 28.14.11, des produits mentionnés au paragraphe E-II.
28.15	Engrenages et organes mécaniques de transmission, en tous matériaux y compris : -les organes de transmission motorisés (motoréducteur, moto-variateur ...) ; -les opérations de réparation, de montage et d'installation mentionnées respectivement dans les sous-catégories 33.12.13 et 33.20.29.
28.21	Fours et brûleurs y compris : -les opérations de réparation, de montage et d'installation mentionnées respectivement dans les sous-catégories 33.12.14 et 33.20.29. Comprend également les systèmes, les installations ou les ensembles d'équipements pouvant servir aux mêmes usages. A l'exclusion, dans les sous-catégories 28.21.11 et 28.21.14, des produits mentionnés au paragraphe E-V.

28.22	<p>Matériel de levage et de manutention, y compris :</p> <ul style="list-style-type: none"> -les ascenseurs et monte-charge de chantier ; -les plates-formes élévatrices ; -les équipements de stockage ; -les manipulateurs ; -les enrouleurs ; -les actionneurs, les crics, les vérins, hydrauliques, pneumatiques, mécaniques ou électriques, pour tous usages ; -les funiculaires ; -les monte-escaliers ; -les systèmes de levage et manutention installables sur tous types de matériels ou de véhicules ; -les opérations de réparation, de montage et d'installation mentionnées respectivement dans les sous-catégories 33.12.15,33.20.29 et 43.29.19. <p>Comprend également les systèmes, les installations ou les ensembles d'équipements pouvant servir aux mêmes usages.</p> <p>A l'exclusion :</p> <ul style="list-style-type: none"> -des ascenseurs pour personnes ; -des ossatures mentionnées au paragraphe E-IV.
28.23	<p>Machines et équipements de bureau (à l'exclusion des ordinateurs et équipements périphériques), ainsi que les opérations de réparation, de montage et d'installation mentionnées respectivement dans les sous-catégories 33.12.16 et 33.20.21.</p> <p>A l'exclusion des machines entièrement électroniques.</p>
28.24	<p>Outils portatif à moteur incorporé, y compris :</p> <ul style="list-style-type: none"> -les parties ; -les machines-outils portatives pneumatiques ou à moteur thermique.
28.25	<p>Équipements aérauliques et frigorifiques industriels, y compris :</p> <ul style="list-style-type: none"> -les équipements assemblés sur site ; -les pompes à chaleur pour applications domestiques ; -les matériels de conditionnement de l'air autonomes ou non pour tous types d'emplois ; -les opérations de réparation, de montage et d'installation mentionnées respectivement dans les sous-catégories 33.12.18 et 33.20.29. <p>Comprend également les systèmes, les installations ou les ensembles d'équipements pouvant servir aux mêmes usages.</p> <p>A l'exclusion :</p> <ul style="list-style-type: none"> -dans les sous-catégories 28.25.11,28.25.12,28.25.13 et 28.25.14, ainsi que dans les catégories 28.25.2 et 28.25.3, des équipements aérauliques mentionnés au paragraphe E-V.
28.29	<p>Autres machines d'usage général n. c. a. (non citées ailleurs), y compris :</p> <ul style="list-style-type: none"> -les matériels pour la chimie, le pétrole et la pharmacie ; -les cabines de peinture ; -les étuves et enceintes d'essais non climatiques ; -les accessoires, pièces détachées et parties ; -les appareils pour la filtration et leurs parties ; -les opérations de réparation, de montage et d'installation mentionnées respectivement dans les sous-catégories 33.12.19 et 33.20.29. -les matériels et équipements pour la récupération des énergies éoliennes, marines, hydrauliques, y compris les énergies hybridées relatives à ces domaines. <p>Comprend également les systèmes, les installations ou les ensembles d'équipements pouvant servir aux mêmes usages.</p> <p>A l'exclusion :</p> <ul style="list-style-type: none"> -dans les sous-catégories 28.29.22,28.29.60 et 28.29.70, des produits mentionnés au paragraphe E-II ; -des produits mentionnés au paragraphe E-V.
28.30	<p>Machines agricoles et forestières, y compris :</p> <ul style="list-style-type: none"> -les accessoires et pièces détachées et parties de machines ou matériels agricoles ou forestiers ; -les épandeurs de lisier ; -les opérations de réparation, de montage et d'installation mentionnées respectivement dans les sous-catégories 33.12.21 et 33.20.31. <p>Comprend également les systèmes, les installations ou les ensembles d'équipements pouvant servir aux mêmes usages.</p>
28.41	<p>Machines de formage des métaux, y compris :</p> <ul style="list-style-type: none"> -les machines sur plans ; -les machines opérant par enlèvement ou rajout de matière quel que soit le procédé ; -les machines de prototypage, de fabrication additive ; -les opérations de réparation, de montage et d'installation mentionnées respectivement dans les sous-catégories 33.12.22 et 33.20.32. <p>Comprend également les systèmes, les installations ou les ensembles d'équipements pouvant servir aux mêmes usages.</p> <p>A l'exclusion des machines mentionnées au paragraphe E-II.</p>

28.49	<p>Autres machines-outils, y compris :</p> <ul style="list-style-type: none"> -les machines sur plans ou idées ; -les machines opérant par enlèvement de matières à l'aide d'un jet d'eau ; -les machines de prototypage ; -les opérations de réparation, de montage et d'installation mentionnées respectivement dans les sous-catégories 33.12.22 et 33.20.32. <p>Comprend également les systèmes, les installations ou les ensembles d'équipements pouvant servir aux mêmes usages.</p>
28.91	<p>Machines pour la métallurgie, y compris :</p> <ul style="list-style-type: none"> -les accessoires et pièces détachées et parties de machines ou matériels ; -le montage avec ou sans maîtrise d'œuvre de lignes complètes de fabrication ; -les opérations de réparation, de montage et d'installation mentionnées respectivement dans les sous-catégories 33.12.23 et 33.20.33. <p>Comprend également les systèmes, les installations ou les ensembles d'équipements pouvant servir aux mêmes usages.</p>
28.92	<p>Machines pour l'extraction ou la construction, y compris :</p> <ul style="list-style-type: none"> -les machines sur plans ou idées ; -les matériels pour la pose et l'entretien des voies ferrées ; -les matériels pour l'enfouissement des câbles ; -les matériels pour le compactage, broyage, triage, agglomération des déchets minéraux ou métalliques ; -le montage avec ou sans maîtrise d'œuvre de lignes complètes de fabrication, ainsi que les opérations de réparation, de montage et d'installation mentionnées respectivement dans les sous-catégories 33.12.24 et 33.20.34. <p>Comprend également les systèmes, les installations ou les ensembles d'équipements pouvant servir aux mêmes usages.</p>
28.93	<p>Machines pour l'industrie agroalimentaire, y compris :</p> <ul style="list-style-type: none"> -le montage avec ou sans maîtrise d'œuvre de lignes complètes de fabrication ; -les opérations de réparation, de montage et d'installation mentionnées respectivement dans les sous-catégories 33.12.25 et 33.20.35. <p>Comprend également les systèmes, les installations ou les ensembles d'équipements pouvant servir aux mêmes usages.</p> <p>A l'exclusion :</p> <ul style="list-style-type: none"> -des travaux de génie civil et de fumisterie effectués pour la mise en place des fours et machines de boulangerie ; -dans la sous-catégorie 28.93.16, des produits mentionnés au paragraphe E-V.
28.94	<p>Machines pour les industries textiles, y compris :</p> <ul style="list-style-type: none"> -le montage avec ou sans maîtrise d'œuvre de lignes complètes de fabrication ; -les opérations de réparation, de montage et d'installation mentionnées respectivement dans les sous-catégories 33.12.26 et 33.20.36. <p>Comprend également les systèmes, les installations ou les ensembles d'équipements pouvant servir aux mêmes usages.</p>
28.95	<p>Machines pour les industries du papier et du carton, y compris :</p> <ul style="list-style-type: none"> -le montage avec ou sans maîtrise d'œuvre de lignes complètes de fabrication ; -les opérations de réparation, de montage et d'installation mentionnées respectivement dans les sous-catégories 33.12.27 et 33.20.37. <p>Comprend également les systèmes, les installations ou les ensembles d'équipements pouvant servir aux mêmes usages.</p>
28.96	<p>Machines pour le travail du caoutchouc ou des matières plastiques, y compris :</p> <ul style="list-style-type: none"> -le montage avec ou sans maîtrise d'œuvre de lignes complètes de fabrication ; -les opérations de réparation, de montage et d'installation mentionnées respectivement dans les sous-catégories 33.12.28 et 33.20.38. <p>Comprend également les systèmes, les installations ou les ensembles d'équipements pouvant servir aux mêmes usages.</p>
28.99	<p>Autres machines d'usage spécifique n. c. a. (non citées ailleurs), y compris :</p> <ul style="list-style-type: none"> -les équipements installables sur tous types de matériels et de véhicules ; -les machines de fabrication des composants des matériaux composites ; -les machines de mise en forme des matériaux composites ; -les matériels pour compactage, broyage, triage, agglomération des déchets autres que minéraux ou métalliques ; -le montage avec ou sans maîtrise d'œuvre de lignes complètes de fabrication, d'assemblage, etc ... ; -les opérations de réparation, de montage et d'installation mentionnées respectivement dans les sous-catégories 33.12.29 et 33.20.39. <p>Comprend également les systèmes, les installations ou les ensembles d'équipements pouvant servir aux mêmes usages.</p> <p>A l'exclusion :</p> <ul style="list-style-type: none"> -de la sous-catégorie 28.99.32 ; -dans la sous-catégorie 28.99.31 des produits mentionnés au paragraphe E-V ; -dans la sous-catégorie 28.99.39 des dispositifs de lancement d'aéronefs, des dispositifs d'appontage ou dispositifs similaires et des produits mentionnés au paragraphe E-V.
30.11.33	<p>Dragueurs ; bateaux-phares, bateaux-grues ; autres bateaux, pour les engins et matériels de dragage ainsi que les opérations de réparations mentionnées au 33.15.10 se rapportant aux engins et matériels de dragage.</p>
30.11.40	<p>Plates-formes de forage en mer, y compris :</p> <ul style="list-style-type: none"> -les plates-formes d'habitation, de stockage, d'exploitations, fixes, flottantes ou submersibles. <p>A l'exclusion des produits mentionnés au paragraphe E-IV.</p>

30.92.20	Véhicules pour invalides, à l'exclusion des parties et accessoires.
30.92.30	Parties et accessoires pour bicyclettes et autres cycles non motorisés et pour véhicules pour invalides, pour les parties et accessoires des véhicules désignés au paragraphe 30.92.20.
30.99	Autres équipements de transport n. c. a.
31.00.11	Sièges avec bâti en métal.
31.00.13	Autres sièges, pour sièges avec bâti en métal.
31.00.14	Parties de sièges. Concerne les sous-catégories 31.00.11 et 31.00.13.
31.00.20	Parties de meubles (à l'exclusion des sièges), pour les mécanismes et accessoires métalliques divers notamment les mécanismes métalliques de convertibles.
31.03.11	Sommiers, pour les sommiers métalliques.
31.09.11	Meubles métalliques n. c. a. (non cités ailleurs), pour le mobilier métallique de magasin et d'atelier.
32.30.13	Skis nautiques, planches de surf, planches à voiles et autres matériels pour sports nautiques, pour : -les appareils respiratoires de plongée ; -les fixations.
32.50.11	Instruments et appareils utilisés dans les traitements dentaires.
32.50.12	Stérilisateurs médicaux, chirurgicaux ou de laboratoire.
32.50.13	Seringues, aiguilles, cathéters, canules et articles similaires ; instruments et appareils ophtalmologiques et autres n. c. a. (non cités ailleurs), y compris : -parties et accessoires ; -incubateurs pour prématurés.
32.50.21	Instruments et appareils thérapeutiques ; appareils respiratoires.
32.50.22	Articulations artificielles ; appareils orthopédiques ; dents artificielles ; dentiers ; prothèses n. c. a. (non citées ailleurs), y compris : -les implants. A l'exclusion : -des dents artificielles, couronnes, dentiers, prothèses dentaires et appareils d'orthodontie ; -des chaussures, semelles et corsets orthopédiques.
32.50.23	Parties et accessoires de prothèses et appareils orthopédiques. Concerne les sous-catégories 32.50.21 et 32.50.22.
32.50.30	Articles médicaux, chirurgicaux, dentaires ou vétérinaires ; fauteuils de coiffeurs et sièges similaires et leurs parties, y compris les tables de soins et de massage.
32.50.99	Opérations sous-traitées intervenant dans la fabrication d'équipements médicaux et chirurgicaux et d'appareils orthopédiques. Concerne les sous-catégories 32.50.11,32.50.12,32.50.13,32.50.21,32.50.22,32.50.23,32.50.30 telles que précisées ci-dessus.
32.99.22	Parties, garnitures et accessoires pour parapluies, parasols, ombrelles, cannes, cannes-sièges, fouets, cravaches et articles similaires, pour les parties métalliques de parapluies, parasols et ombrelles.
32.99.23	Boutons-pression et leurs parties ; boutons ; fermetures à glissière, pour les fermetures à glissière.
32.99.24	Formes pour boutons et autres parties de boutons ; ébauches de boutons ; parties de fermetures à glissière, pour les parties de fermetures à glissière.
32.99.59	Autres articles divers n. c. a. pour les récipients isothermes à vide.

E-II.-Produits, activités et prestations relevant de l'institut de soudure

24.34.1	Fils tréfilés à froid, pour la fabrication des fils pleins de soudage.
24.4	Métaux précieux et autres métaux non ferreux communs, pour la fabrication des fils et métaux d'apport de soudage, soudobrasage, brasage, brasage tendre et métallisation.
25.73.30	Autres outils à main, pour les lampes et les fers à souder.
25.93.15	Fils, baguettes, tubes, plaques, électrodes, enrobés ou fourrés pour le soudage, ainsi que pour le soudobrasage, le brasage, le brasage tendre et la métallisation.
27.90.31	Matériel électrique pour le soudage et le brasage, y compris : les machines ou appareils de soudobrasage, brasage, brasage tendre, métallisation ; les machines ou appareils de découpe par procédés thermiques.
27.90.32	Parties de matériel électrique pour le soudage et le brasage ; parties de matériel électrique pour la projection à chaud de métaux ou de carbures métalliques frittés, pour les pièces, parties et accessoires des équipements mentionnés dans le paragraphe 27.90.31 ci-dessus.
28.14.11	Détendeurs, réducteurs de pression, clapets et soupapes de sûreté, pour les éléments destinés aux matériels de soudage.
28.29.22	Extincteurs, pistolets pulvérisateurs, appareils de nettoyage à la vapeur ou au sable et dispositifs mécaniques similaires, à l'exclusion de ceux utilisés dans l'agriculture, pour les appareils de métallisation par projection.
28.29.60	Matériel n. c. a. pour le traitement de matériaux fonctionnant sur la base d'une différence de température, pour les pistolets à métalliser à chaud.
28.29.7	Matériel non électrique pour le soudage et le brasage et ses parties ; matériel pour la trempe superficielle fonctionnant au gaz, y compris : -les machines ou appareils de soudobrasage, brasage, brasage tendre, métallisation ; -les machines ou appareils de découpe par procédés thermiques, à l'exclusion des machines pour la trempe superficielle.
28.29.86	Parties de matériel non électrique pour le soudage et le brasage et de matériel pour la trempe superficielle fonctionnant au gaz, pour les pièces, parties et accessoires des matériels mentionnés dans le paragraphe 28.29.7 ci-dessus.
28.41.11	Machines-outils d'usinage des métaux opérant par enlèvement de matière par laser, ultrasons et procédés similaires, pour les machines ou appareils de découpe de tous matériaux.

E-III. (abrogé)

E-IV.-Produits, activités et prestations relevant du centre technique industriel de la construction métallique

24.10.74	Palplanches en acier et profilés ouverts obtenus par soudage, pour les profilés ouverts obtenus par soudage (tels que, notamment, les profils reconstitués par soudage et les poutres alvéolaires).
25.11	Structures métalliques et parties de structures, pour les ossatures, y compris les études, la fabrication, la peinture, la galvanisation, la métallisation, l'anodisation, le transport, ainsi que le montage, la réparation et l'installation mentionnés respectivement dans les sous-catégories 43.99.50, 33.11.11 et 33.20.11 : -des bâtiments et hangars de toute nature ; -des unités et gros équipements industriels (tels que, notamment, les structures porteuses de hauts fourneaux, de fours, de racks, d'ensembles de stockage) ; -des ponts, passerelles, portiques, plates-formes diverses et leurs éléments constitutifs ; -des pylônes en treillis, tours, mâts, portiques et leurs éléments constitutifs ; -des pylônes et mâts chaudronnés de hauteur égale ou supérieure à 20 mètres et leurs éléments constitutifs ; -des silos, trémies et enceintes de confinement de capacité unitaire égale ou supérieure à 500 mètres cubes et leurs éléments constitutifs ; -des chemins de roulement, de leurs supports et éléments constitutifs, pour appareils de manutention, de convoyage et de levage ; -des appareils de manutention, convoyage, levage si la fabrication de ces ossatures n'est pas effectuée par une entreprise produisant le matériel complet ; -des débarcadères, appontements, jackets, porte-bateaux ; -des portes d'écluses ; -des batardeaux ; -des vannes de barrage ; -des grandes portes à ossature métallique ; -des constructions modulaires, baraques, baraques de chantier, abris mobiles ; -des tribunes fixes ou démontables, des tribunes mobiles ; -des escaliers, verrières, auvents et abris divers. Comprend également : -les panneaux d'enveloppe métallique (couvertures, façades) et de partition (planchers secs ou collaborants, cloisons) de toute nature, dès lors qu'ils contribuent à la stabilité globale ou locale des structures ; A l'exclusion : -dans la sous-catégorie 25.11.23, des produits mentionnés au paragraphe E-I ; -des cabines téléphoniques.
25.29.1	Réservoirs, cuves et récipients métalliques, pour les éléments chaudronnés des silos, trémies et enceintes de confinement de capacité unitaire égale ou supérieure à 500 mètres cubes, ainsi que les opérations d'installation mentionnées dans la sous-catégorie 33.20.12 pour le montage in situ des éléments de réservoirs.
30.11.33	Dragueurs, bateaux-phares, bateaux-grues ; autres bateaux, pour les bateaux-portes, les docks flottants et les barges à ossature métallique.
30.11.40	Plates-formes de forage en mer, pour les structures métalliques.
30.11.50	Autres structures flottantes (y compris radeaux, caissons, batardeaux, pontons flottants, bouées et balises), pour : -les portes flottantes, ponts-bateaux ; -les caissons ou pontons à ossature métallique.

E-V.-Produits, activités et prestations relevant du centre technique des industries aérauliques et thermiques

22.23.19	Éléments pour la construction en matières plastiques n. c. a. (non cités ailleurs), pour les matériels aérauliques et thermiques. Comprend également les gaines de ventilation, de distribution et de dépoussiérage de l'air et leurs accessoires de raccordement tels que, notamment, coudes, manchons, brides et raccords divers.
24.20	Tubes, tuyaux, profilés creux et accessoires en acier, pour les gaines de ventilation, de distribution et de dépoussiérage de l'air et leurs accessoires de raccordement tels que, notamment, coudes, manchons, brides et raccords divers. À l'exclusion des produits mentionnés au paragraphe E-I.
24.42.26	Tubes, tuyaux et accessoires de tuyauterie en aluminium et alliages pour les gaines de ventilation, de distribution et de dépoussiérage de l'air et leurs accessoires de raccordement.
25.11.99	Opérations sous-traitées intervenant dans la fabrication de structures et éléments de structures métallique, pour la fabrication des gaines de ventilation, distribution et dépoussiérage de l'air et leurs accessoires, sur plan.
25.21	Radiateurs et chaudières pour le chauffage central, y compris : -les radiateurs et éléments de radiateurs, les convecteurs, les panneaux rayonnants, les planchers chauffants et les plinthes chauffantes, à eau chaude ; -les chaudières et les parties de chaudières quel que soit le matériau qui les constitue. Comprend également : -les corps de chauffe de chaudières utilisées pour le chauffage des locaux ; -les chaudières mixtes avec dispositif de production d'eau chaude sanitaire incorporé ou juxtaposé ; -les chaudières intégrant un système de production locale d'électricité (cogénération) ; -les opérations de réparation et d'installation mentionnées dans les sous-catégories 33.11.12 et 33.20.12. À l'exclusion des produits mentionnés au paragraphe E-I.
25.99.29	Autres articles en métaux communs n. c. a. (non cités ailleurs), pour les tuyaux flexibles en métal ou en tout autre matériau destinés à la distribution de l'air ainsi qu'au dépoussiérage et au transport par air.
26.51.5	Instruments de contrôle d'autres grandeurs physiques, pour les enceintes d'essais climatiques et leurs équipements.
27.51.11	Réfrigérateurs et congélateurs à usage ménager, pour les réfrigérateurs à usage ménager à absorption.
27.51.15	Hottes aspirantes et ventilateurs à usage ménager, pour les ventilateurs à usage ménager et plus généralement tous les appareils, comportant ou non des organes mobiles ayant pour objet de mettre en mouvement des gaz, et en particulier de l'air, quels que soient les matériaux de construction. A l'exclusion : -des motoventilateurs aérateurs de fenêtre ; -des motoventilateurs brasseurs d'air de puissance nominale absorbée inférieure à 150 W.
27.51.99	Opérations sous-traitées intervenant dans la fabrication d'appareils électroménagers. Concerne les sous-catégories 27.51.11 et 27.51.15 telles que précisées ci-dessus.
27.52	Appareils ménagers non électriques et leurs parties, pour : -les appareils rayonnants ; -les matériels et équipements pour la récupération de l'énergie thermique des fluides énergétiques (eau chaude, vapeur, air comprimé) ainsi que des énergies solaire, géothermique, et de biomasse, y compris les systèmes ou panneaux solaires hybrides thermique/ photovoltaïque, les pompes à chaleur prélevant de l'énergie dans le sol et les puits canadiens/ provençaux ; -les générateurs d'air chaud, quelle que soit leur puissance thermique ; -les récupérateurs de chaleur de cheminées ; -les chauffe-eau solaires non photovoltaïques ; -les chauffe-eau thermodynamiques dont l'un des fluides caloporteurs est l'air ; -les corps de chauffe des matériels ci-dessus. Comprend également les systèmes, les installations ou les ensembles d'équipements pouvant servir aux mêmes usages.
28.21.11	Brûleurs ; foyers automatiques et grilles mécaniques ; dispositifs mécaniques pour l'évacuation des cendres et dispositifs similaires, pour tous les brûleurs industriels ou de chaudières de chauffage central, y compris avant-foyers, grilles mécaniques et foyers automatiques à combustibles solides. Comprend également les systèmes, les installations ou les ensembles d'équipements pouvant servir aux mêmes usages.
28.21.14	Parties de fours et de brûleurs, pour les pièces détachées de brûleurs industriels ou de chauffage central.

28.25.11	<p>Echangeurs de chaleur et dispositifs de liquéfaction d'air ou d'autres gaz et leurs parties, y compris :</p> <ul style="list-style-type: none"> -les échangeurs de chaleur à plaques ou à tubes, quels que soient les fluides caloporteurs, destinés à des installations de chauffage central, de chauffage d'îlots ou de zones de chauffage urbain ; -les échangeurs de chaleur dont l'un au moins des fluides caloporteurs est l'air ; -les aéroréfrigérants ; <p>-les opérations de réparation et d'installation mentionnées respectivement dans les sous-catégories 33.12.18 et 33.20.29. Comprend également les systèmes, les installations ou les ensembles d'équipements pouvant servir aux mêmes usages. A l'exclusion des produits suivants mentionnés au paragraphe E-1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> -les batteries de refroidissement d'air à détente directe ou à circulation de saumure ; -les condenseurs et évaporateurs frigorifiques ; -les matériels utilisés dans les installations industrielles de conservation par le froid ; -les matériels utilisés dans les procédés des installations chimiques et pétrolières.
28.25.12	<p>Dispositifs de conditionnement de l'air et leur parties, y compris :</p> <ul style="list-style-type: none"> -les appareils autonomes de conditionnement de l'air ; -les centrales de traitement d'air ; -les appareils mobiles de conditionnement de l'air ; -les humidificateurs et déshumidificateurs d'air ; -les éjecto-convecteurs et ventilo-convecteurs ; -les appareils de conditionnement d'air pour les locaux à ambiance contrôlée (type salle blanche) ; -les appareils à évaporation pour le rafraîchissement de l'air ; <p>-les opérations de réparation et d'installation mentionnées respectivement dans les sous-catégories 33.12.18 et 33.20.29. Comprend également les systèmes, les installations ou les ensembles d'équipements pouvant servir aux mêmes usages</p>
28.25.13	<p>Equipements frigorifiques industriels et pompes à chaleur et leurs parties, pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> -les pompes à chaleur dont l'un des fluides caloporteurs est l'air ; -les pompes à chaleur prélevant de l'énergie dans le sol ; <p>-les opérations de réparation et d'installation mentionnées respectivement dans les sous-catégories 33.12.18 et 33.20.29. Comprend également les systèmes, les installations ou les ensembles d'équipements pouvant servir aux mêmes usages.</p>
28.25.14	<p>Matériels de filtrage et de dépoussiérage des gaz n. c. a. (non cités ailleurs) et leurs parties, y compris :</p> <ul style="list-style-type: none"> -les systèmes d'aspiration centralisée industriels, tertiaires ou domestiques ; -les opérations d'installation mentionnées dans les catégories 33.20.2 et 33.20.3. <p>Comprend également les systèmes, les installations ou les ensembles d'équipements pouvant servir aux mêmes usages.</p>
28.25.2	<p>Appareils de ventilation non domestiques, et leurs parties pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> -les ventilateurs industriels et plus généralement tous les appareils comportant ou non des organes mobiles, ayant pour but de mettre en mouvement des gaz, et en particulier de l'air, quels que soient les matériaux de construction ; -les matériels d'aspiration des gaz, fumés, vapeurs ; <p>-les opérations d'installation mentionnées dans la sous-catégorie 33.20.29.</p> <p>A l'exclusion de tous appareils générant une pression supérieure à 30 000 Pa.</p> <p>Comprend également les installations ou les ensembles d'équipements pouvant servir aux mêmes usages.</p>
28.25.3	<p>Parties d'équipements frigorifiques industriels et de pompes à chaleur, y compris :</p> <ul style="list-style-type: none"> -les parties de matériels aérauliques pour tous les appareils destinés à des applications industrielles, tertiaires ou domestiques, de mise en mouvement, de distribution et de diffusion de l'air ; -les bouches de reprise et de diffusion, les grilles, les clapets coupe-feu, destinés aux installations de chauffage, de ventilation, conditionnement d'air, séchage, transport par air et par lit fluidisé ; -à l'exclusion des tampons et des grilles en fonte ou en produits de fonderie. <p>A l'exclusion, dans la sous-catégorie 28.25.30, des produits mentionnés au paragraphe E-1.</p>
28.25.99	<p>Opérations sous-traitées intervenant dans la fabrication d'équipements aérauliques et frigorifiques industriels. Concerne les sous-catégories 28.25.11, 28.25.12, 28.25.13, 28.25.14 et les catégories 28.25.2, 28.25.3 telles que précisées ci-dessus.</p>
28.29	<p>Autres machines d'usage général n. c. a. (non citées ailleurs), pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> -les appareils rayonnants non ménagers à alimentation autre qu'électrique ; -les matériels et équipements non ménagers pour la récupération de l'énergie thermique des fluides énergétiques (eau chaude, vapeur, air comprimé) ainsi que les énergies solaire, géothermique, et de biomasse, y compris les systèmes ou panneaux solaires hybrides thermique/ photovoltaïque, les pompes à chaleur prélevant de l'énergie dans le sol et les puits canadiens/ provençaux ; -les corps de chauffe des matériels ci-dessus ; -les tours de refroidissement ; <p>-les opérations d'installation mentionnées dans la sous-catégorie 33.20.29 pour les équipements assemblés sur site. Comprend également les installations ou les ensembles d'équipements pouvant servir aux mêmes usages.</p>
28.93.16	<p>Séchoirs agroalimentaires, pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> -les séchoirs agricoles et agroalimentaires opérant par contact avec un courant d'air et sans modification de la structure moléculaire primitive des produits ; -les opérations d'installation mentionnées dans les sous-catégories 33.20.31 et 33.20.35. <p>Comprend également les installations ou les ensembles d'équipements pouvant servir aux mêmes usages.</p>

28.99.31	Séchoirs à bois, pâte à papier, papier et carton ; séchoirs industriels NCA (non cités ailleurs), pour : -les séchoirs industriels opérant par contact avec un courant d'air et sans modification de la structure moléculaire primitive des produits ; -les opérations d'installation mentionnées dans les sous-catégories 33.20.34,33.20.36,33.20.37,33.20.38 et 33.20.39. Comprend également les installations ou les ensembles d'équipements pouvant servir aux mêmes usages.
28.99.39	Dispositifs de lancement d'aéronefs ; dispositifs d'apportage ou dispositifs similaires ; équipements d'équilibrage de pneumatiques ; machines d'usage spécifique n. c. a. (non citées ailleurs), pour les appareils à évaporation pour le rafraîchissement de l'air.
28.99.52	Parties de machines d'usage spécifique n. c. a. (non citées ailleurs), pour les pièces et parties des produits mentionnés dans les sous-catégories 28.93.16 et 28.99.31.

Le texte intégral de la loi n° 2003-1312 est disponible à l'adresse suivante : <http://legifrance.gouv.fr>

La nomenclature des produits est disponible sur le site de l'INSEE : www.insee.fr